



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'accessibilité**

Rapport d'activité 2024

Délégation interministérielle
à l'accessibilité



En haut, de gauche à droite :
Léna LE HOUEROU, Patrick ROGER, Alain MAISON,
en bas, de gauche à droite :
Isabelle SAURAT, Tavana LIVARDJANI, Catherine BOEHM

La délégation

Créée en décembre 2022 pour incarner et coordonner l'**engagement de l'État** en faveur d'une société plus inclusive, la **Délégation Interministérielle à l'Accessibilité (DIA)** a pour mission de garantir l'accessibilité pour toutes et tous.

Placée sous l'autorité conjointe des ministres chargés des personnes handicapées, de la cohésion des territoires, du logement, des transports, de l'économie et de la fonction publique, la **DIA agit en collaboration étroite avec les ministères, les collectivités territoriales, les associations de personnes en situation de handicap et les acteurs économiques pour promouvoir une accessibilité universelle.**

Son **rôle principal** consiste à :

- **Piloter et coordonner les politiques publiques en matière d'accessibilité**, en veillant à leur cohérence et à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire ;
- **Accompagner les acteurs publics et privés** dans la mise en conformité de leurs équipements, services et pratiques ;
- **Évaluer les avancées et identifier les obstacles** pour formuler des recommandations et impulser de nouvelles dynamiques.

La DIA intervient dans trois grands domaines :



L'accessibilité physique

Faciliter l'accès à la voirie, aux bâtiments et aux espaces publics



L'accessibilité numérique

Garantir des outils numériques utilisables par chacun



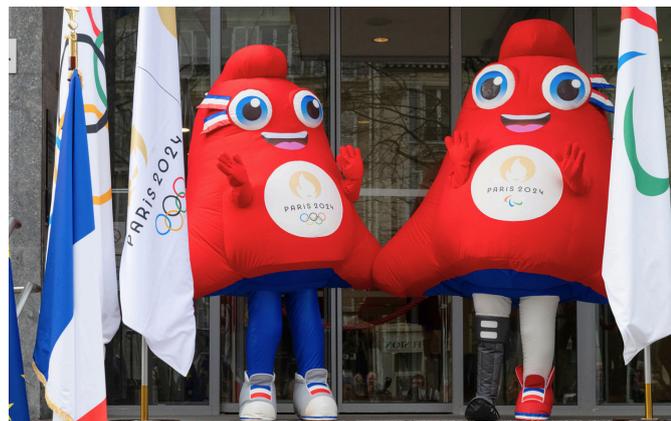
L'accessibilité téléphonique

Assurer un service de téléphonie accessible par toutes et tous

UNE ANNÉE CHARNIÈRE MARQUÉE PAR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

En 2024, la DIA a poursuivi ses actions pour **accélérer le déploiement de la politique publique et en matière d'inclusion et d'accessibilité**

Cette année a été marquée par un nouvel élan pour l'accessibilité en France, porté par les Jeux olympiques et paralympiques (JOP), qui ont illustré les bonnes pratiques et les avancées majeures en matière d'accessibilité, destinées à devenir un héritage durable pour tous.



En préparation des JOP24, la DIA a effectué plusieurs déplacements préparatoires concernant l'accessibilité des infrastructures sportives, de la voirie et des services de mobilité.

ANIMATION DU RÉSEAU SPHI

La DIA a également pour mission d'animer, avec le secrétariat général du comité interministériel du handicap (SG-CIH), le **réseau des sous-préfets référents handicap et inclusion (SPHI)**.

Ce réseau constitue un levier essentiel pour **déployer les politiques d'accessibilité et d'inclusion sur l'ensemble du territoire**, en assurant une coordination de proximité avec les acteurs locaux et en favorisant des actions adaptées aux besoins des citoyens.

2024 en chiffres

27

Déplacements
sur le territoire
national

1,5

Milliard d'euros
dédié à l'accessibilité
de 2023 à 2028

31

Participations
aux événements,
salons, tables rondes

Les événements clés de 2024

11 janvier

Déplacement à Caen

accessibilité téléphonique (outil MC-ASSIST du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados)



24 janvier

Déplacement à Lyon

accessibilité mobilité JOP



12 mars

Intervention de la déléguée sur l'accessibilité des transports "Ma ville, mon quotidien"

à la Maison de la radio



16 mai

Comité Interministériel du Handicap

30 mai

Intervention au salon handitech avec Bpifrance

25 janvier

1er atelier SATU

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

1er février

Journée Nationale des Correspondants Accessibilité des directions départementales des territoires

2 février

2è atelier SATU

6 février

3è atelier SATU

15 février

Audition de la déléguée à l'Assemblée Nationale

18 février

Audition au Sénat de la déléguée Groupe d'études sur le handicap

20 février

Déplacement à Marseille aménagements accessibles des sites pour les JOP

9 avril

Participation de la DIA au COPIL du Comité National du Handicap

22 avril

Présentation du FTA à la Confédération des Commerçants de France

21 juin

la Fondation Engie devient partenaire du service civique Ambassadeurs de l'Accessibilité

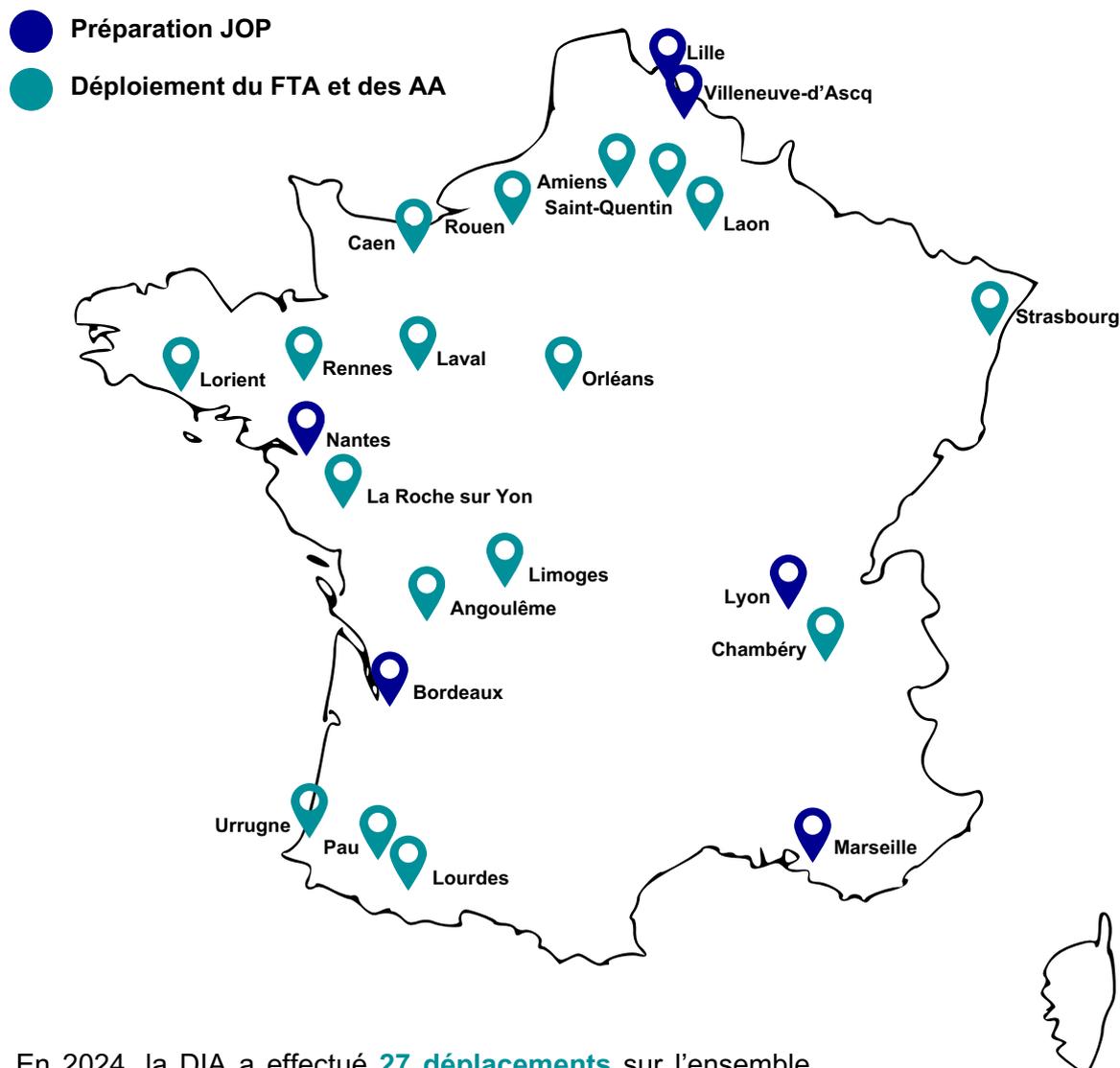


25 juin

Intervention à la Conférence sur l'accessibilité numérique organisée par l'association Valentin Haüy



Les déplacements



En 2024, la DIA a effectué **27 déplacements** sur l'ensemble du territoire national.

Ces déplacements ont permis de découvrir des **initiatives exemplaires**, de mieux comprendre les **besoins spécifiques des territoires** et de renforcer le dialogue avec **les collectivités, les associations et les citoyens**.

Les déplacements ont principalement porté sur la **préparation des JOP** (accessibilité des lieux, mobilité, tests avec le groupe d'experts d'usage...), le **déploiement des Ambassadeurs de l'Accessibilité** et la promotion du **Fonds Territorial de l'Accessibilité** en réunissant les parties prenantes.



ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

FONDS TERRITORIAL DE L'ACCESSIBILITÉ

En lien étroit avec la Direction générale des entreprises (DGE), la DIA participe au pilotage du **Fonds Territorial de l'Accessibilité (FTA)**, finançant la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ANNÉE 2024



Février 2024
Ouverture du FTA aux associations et ERP médicaux par décret

1



Printemps 2024
webinaires de présentation du FTA auprès des élus, commerçants, associations...

2



Mai 2024
Relance du FTA via une circulaire à destination des préfets

3

LES AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ



En partenariat avec la Délégation ministérielle à l'accessibilité, l'Agence du Service civique, Unis-cité, et la Fondation Engie, la DIA, coordonne le **pilotage de la mission de service civique "Ambassadeurs de l'Accessibilité" (AA)**.

Les AA sensibilisent, recensent et partagent les informations sur l'accessibilité des ERP. Ces informations sont disponibles sur la plateforme AccèsLibre qui permet aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de connaître le niveau d'accessibilité des lieux qu'ils souhaitent fréquenter, facilitant ainsi leurs déplacements et sorties.

UNE CENTAINE

d'ambassadeurs de l'accessibilité fin 2024



Les AA sont parmi les premiers contributeurs de la plateforme AccèsLibre !

Retrouvez la mission ici ! ➤



ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

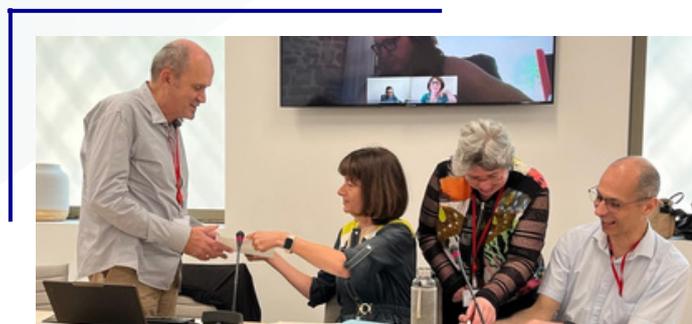
La DIA, avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), rend compte des contrôles effectués en matière d'accessibilité numérique dans un **rapport relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles** des organismes du secteur public.

59 %

de taux de conformité des démarches essentielles des **sites internet et applications mobiles**.

Cette conformité est en hausse, passant de 40 % en 2022 à 59 % en 2024

Le **diplôme universitaire référent accessibilité numérique** permettant la formation professionnelle à la mise en accessibilité des contenants (sites internet, applications) et des contenus (tout type d'informations) a été créé par l'université de La Réunion.



La DIA a remis les attestations du diplôme universitaire référent accessibilité numérique le 26 juin 2024.

ACCESSIBILITÉ TÉLÉPHONIQUE

La DIA œuvre en lien avec la DGE à la mise en place d'une **solution d'accessibilité téléphonique universelle (SATU)**. L'objectif du dispositif est de **permettre une accessibilité téléphonique effective à l'ensemble des citoyens**. Dans le cadre de ce projet, elle associe étroitement les associations représentant les personnes handicapées, les opérateurs de téléphonie et les fournisseurs de service.

Des ateliers pour une co-construction efficace

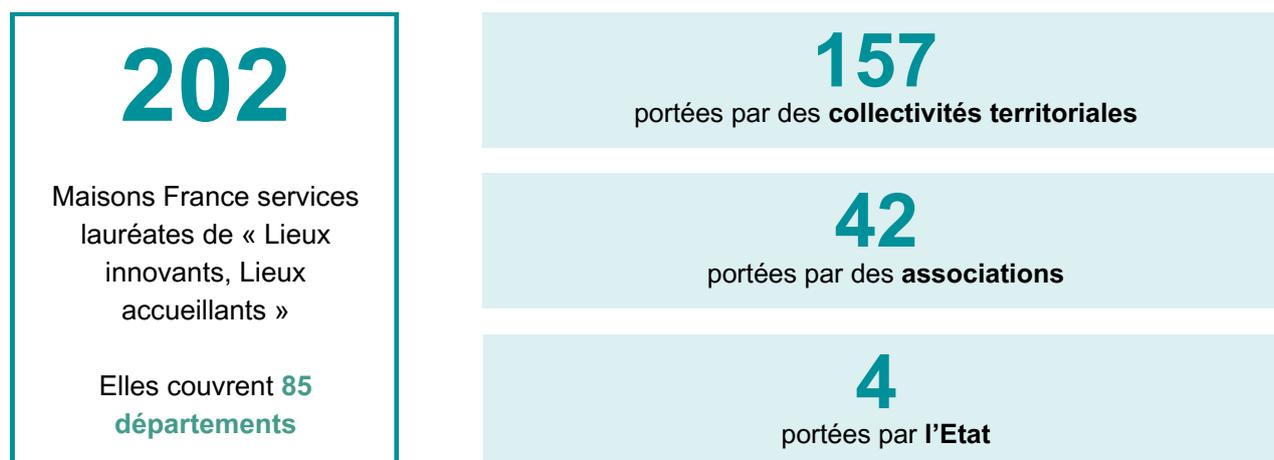
Dès début 2024, la DIA a organisé une série d'**ateliers collaboratifs** réunissant associations, prestataires d'accessibilité téléphonique, et fournisseurs d'accès téléphonique. Ces sessions, précédées d'un **webinaire de lancement le 21 décembre 2023**, ont permis de poser les bases du référentiel de labellisation.

3

Ateliers animés par la DITP* ont eu lieu en 2024

*Direction interministérielle de la Transformation publique

MAISONS FRANCE SERVICES



ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ARRÊTS ROUTIERS

En 2024, la **DIA s'est vue confier la coordination de la mesure relative à la relance de l'accessibilité des voiries et arrêts routiers**, en mobilisant les collectivités compétentes.

Plusieurs actions ont été entreprises par la DMA, en lien avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) :

- ◆ la création d'une page dédiée à l'accessibilité de la voirie sur le site internet des ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique ;
- ◆ l'organisation de webinaires avec les services techniques des collectivités locales relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- ◆ l'élaboration par la DMA et la DGITM d'un module de formation en matière d'accessibilité de la voirie pour augmenter la connaissance des services techniques des collectivités en matière d'accessibilité de la voirie et ses enjeux .

FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU HANDICAP ET DE L'INNOVATION

En 2024, la DIA a soutenu l'émergence de solutions numériques, majoritairement développées par des start-ups grâce à un groupe projet initié fin 2023, et a participé au jury de sélection des entreprises les plus innovantes.

L'objectif est d'accompagner ces innovations vers une phase d'industrialisation, en diversifiant leurs usages et en trouvant les financements nécessaires.



Un temps fort : la conférence d'affaires du 6 septembre 2024 organisée par la Direction générale des entreprises et Business France

Pendant les Jeux paralympiques, la DIA a participé à la conférence d'affaires à l'Hôtel de l'Industrie où les start-ups sélectionnées ont rencontré des investisseurs étrangers. Cette rencontre a établi les bases d'un réseau économique durable autour de l'innovation et du handicap

LA COMMUNICATION ACCESSIBLE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

En 2024, la DIA a soutenu les actions ambitieuses du service d'information du gouvernement (SIG) et de la direction des achats de l'Etat (DAE) pour garantir l'accessibilité des communications des services déconcentrés de l'État à tous les publics, notamment grâce à des marchés régionaux dédiés.

11

marchés régionaux
notifiés sur 19
au 31 décembre 2024

Des marchés régionaux pour l'accessibilité

Ces marchés, portés par les plateformes régionales des achats, répondent aux besoins spécifiques en :

- **Interprétation** en langue des signes française (LSF), vélotypie, audio-description,
- **Accessibilité des supports écrits** de type PDF,
- **Adaptation en facile à lire et à comprendre** (FALC)
- Les marchés suivants ouvriront au premier trimestre 2025



LABEL TOURISME HANDICAP

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES PERSONNES
HANDICAPÉES DANS LE SECTEUR TOURISTIQUE

4 072

établissements bénéficient
de cette reconnaissance en
2024.

Une réorganisation portée par la Direction générale des entreprises

Depuis mai 2024, La DGE a décidé de confier la gestion de ce label à **Atout France**, renforçant ainsi sa portée et sa visibilité.

Les évolutions réglementaires du label, conformes à l'arrêté du 18 avril 2024 :



La **création du Comité national de gestion du label (CNGL)**, chargé de piloter la stratégie et le développement du label



La **déléguée interministérielle à l'accessibilité**, Isabelle SAURAT, est membre de ce comité



3 juillet 2024
1ère réunion du CNGL

Par ailleurs, la DIA participe à la refonte de la marque "**Destination pour tous**" qui valorise les collectivités proposant une offre touristique accessible et globale.

UN POINT D'ACCÈS UNIQUE AUX DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ

La DIA, avec l'appui de la DINUM, travaille à la création d'un point d'accès unique aux données pour **mieux quantifier les résultats des actions publiques en termes d'accessibilité**.



Ce point d'accès centraliserait les recherches et redirigerait vers des bases de données existantes et indépendantes, telles qu'*AccèsLibre*, la plateforme collaborative de l'accessibilité des établissements recevant du public, ce qui faciliterait la collecte et la diffusion des données.

La DIA a d'ores et déjà associé plusieurs acteurs à ce projet, tels que le commissariat général au développement durable (CGDD), l'administrateur des données pour le périmètre de la transition écologique, du logement et des transports, le groupe de travail du conseil national de l'information géolocalisée (CNIG), et la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA).

Œuvrons à faire de l'accessibilité une réalité concrète

Retrouvez toutes les informations relatives à l'accessibilité sur :



Envie de rester connecté(e) aux actions de la Délégation ?
Suivez-nous sur LinkedIn !



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accessibilité